

Service des secours du Comité international

niques et en Moyen-Orient ; une fois triées, il les remet au Service Watson, dont les fiches perforées lui permettent d'établir des listes complètes des prisonniers de guerre italiens, et d'envisager la possibilité de faire des « enquêtes régimentaires » dès que la nécessité s'en fera sentir.

La diversité des dialectes italiens ne va pas sans compliquer le travail ; pour donner un seul exemple, l'on rappellera qu'une femme napolitaine fait subir à son nom toutes les déformations dues à son accent, et l'on signalera le fait que, dans le sud de l'Italie, les femmes mariées gardent leur nom de jeune fille, auquel elles ajoutent celui de leur mari ; et l'on ajoutera qu'elles oublient même souvent d'indiquer ou ce second nom ou celui de leur fils. Aussi le Service doit-il leur écrire pour leur demander les renseignements qu'elles ont négligé de donner tout de suite.

Service des secours individuels du Comité international de la Croix-Rouge

Le Service des secours individuels est une section autonome de la Division des secours du Comité international de la Croix-Rouge. C'est à lui qu'incombe le soin de répondre aux demandes individuelles formulées par les prisonniers de guerre, les internés civils ou les civils et de tenir lieu d'agent de liaison entre eux et leurs familles. En effet, la requête d'un prisonnier, désireux de recevoir des vivres, des vêtements, des médicaments etc., est transmise le plus souvent au Service des secours individuels, qui la communique alors à la famille de l'intéressé ou à une organisation de secours. De plus, il arrive aussi que les familles de prisonniers lui demandent des renseignements sur l'envoi d'objets présentant un caractère spécial, par exemple un instrument de musique.

Les demandes de colis de vivres sont le sujet principal de la correspondance reçue par le Service des secours individuels et certaines dispositions ont dû être prises pour faciliter ce travail administratif. C'est ainsi que le Service expédie plus de 2000 circulaires en moyenne par mois, qui permettent de répondre

Service des secours du Comité international

très rapidement aux questions posées par les sollicitateurs.¹ D'autre part, depuis la suspension des envois de colis standard américains (5 novembre 1942), le Service des secours individuels a dû rechercher d'autres « sources » de secours, susceptibles de satisfaire aux innombrables demandes qui ne cessent d'affluer. De juin 1942 à fin avril 1943, 97.031 « étiquettes » provenant de prisonniers de guerre belges, français, polonais, yougoslaves et d'autres nationalités, en Allemagne, désireux de recevoir un colis de vivres, ont été transmises à des particuliers ou à des organisations de secours. Quant aux demandes de colis adressées au Service des secours individuels par les familles en faveur d'un des leurs, prisonnier de guerre ou interné civil, elles sont nombreuses. Au sujet de la transmission des colis, il est intéressant de souligner l'incessante activité du « bureau de transit », attaché au Service des secours individuels, dont la mission consiste à réexpédier aux destinataires les colis provenant de tous les pays du monde. Ainsi, par exemple, des paquets, venant du Congo belge, arrivent au bureau de transit après un voyage de plusieurs mois. S'ils portent déjà une étiquette au nom d'un prisonnier, ils sont acheminés immédiatement vers le destinataire. En revanche, si ces colis ne portent qu'une adresse succincte, ils restent, en attente, au transit, jusqu'au moment où le Service reçoit l'étiquette réglementaire qu'il a réclamée au prisonnier et, si le Service des secours individuels ne reçoit aucune réponse, il expédie alors les paquets contenant des articles alimentaires à des prisonniers de même nationalité, après en avoir avisé l'expéditeur. Seuls les colis contenant des effets personnels sont renvoyés aux parents. A ce propos, également, il convient de remarquer que les colis subissent souvent de notables détériorations en cours de route et qu'ils doivent faire l'objet de minutieuses vérifications et de soins attentifs avant de poursuivre leur long voyage. Ajoutons encore que toutes les opérations effectuées par le bureau de transit ont été facilitées par l'adoption du « système Watson », qui permet d'établir rapidement les listes des colis en souffrance. Cette simplification du travail administratif tient en grande

¹ *Revue internationale*, juillet 1942, p. 503.

**Service des secours
du Comité international**

1 ^a		2 ^a			
Nom de l'expéditeur		Adresse de l'expéditeur			P
	Nom du destinataire	Prénom du destinataire	N° du pris		
Croix-Rouge italienne	1 Bernardini	Rome	2 Alessandro		
Brit. Amer. Tobacco Co.	Bolton	Liverpool	Francis	20475	G.

partie au fait que la nomenclature des colis, ou les diverses opérations auxquelles ils ont été soumis, sont représentées au moyen de code chiffré. Ainsi : 999 signifie qu'un colis n'a pu être remis à son destinataire et qu'il a été mis à la disposition d'autres prisonniers de guerre de même nationalité. Les numéros indiquent également l'emplacement des différents camps, ce qui facilite considérablement les formalités d'enregistrement des colis.

A titre d'exemples, nous transcrivons ci-dessus deux rubriques sur « fiches Watson ».

Ces deux rubriques ont la signification suivante :

- 1) La Croix-Rouge italienne à Rome, Italie, a envoyé à Bernardini Alessandro se trouvant au camp du Vernet (828) un colis de 4 kgs 900, contenant des vivres (1) le 23 juin 1942, portant le N° postal 2190, le N° d'ordre I.

Ce colis est arrivé par voie de transit ordinaire (1) et a été expédié sans autre à son destinataire (00).

- 2) La « British American Tobacco Co. » à Liverpool, Grande-Bretagne, a envoyé à Bolton Francis, N° 20475, interné au Stalag XX. A (301) un colis de 700 grs contenant du tabac (4) le 23 juin 1942, portant le N° postal 71918, le N° d'ordre 6.

Ce colis nous est parvenu en retour (2) le prisonnier étant rapatrié (03) et nous l'avons réexpédié à un prisonnier de même nationalité que celle du destinataire initial (999).

Service des secours du Comité international

Camp	Poids		Contenu	Date Réception Genève ou expédition Genève			N° du colis postal	N° d'ordre de la fiche colis	Nombre de colis	Code		
	Kg.	Gr.		J	M	A				Voie	Changem. d'adresse	Nouvelle adresse
4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
828	4	900	1	23	6	42	2190	1	1			
	4	900	1	23	6	42	2190	1	1	1	00	000
301		700	4	23	6	42	71918	6	1			
		700	4	23	6	42	71918	6	1	2	03	999

Indépendamment des demandes de colis de vivres, transmises au Service des secours individuels, il y en a d'autres qui concernent des médicaments car il est à noter que les Secours individuels se préoccupent également de tous les prisonniers de guerre et des civils, internés ou habitant un territoire occupé, privés d'un médicament quelconque en suite des événements et qui en adressent la demande au Comité international. Ces produits pharmaceutiques sont transmis par les Croix-Rouges nationales au Service des secours individuels du Comité international, qui se charge de les réexpédier aux prisonniers par l'entremise du médecin-chef du camp ou par celle des Croix-Rouges nationales s'ils'agit de civils. Des demandes de montres, ou de pièces d'horlogerie, sont parfois adressées au Service des secours individuels. En effet, un prisonnier écrit qu'en raison des attributions spéciales qui lui sont confiées, le port d'une montre lui est absolument indispensable. Dans cette circonstance spéciale, le Service entre alors en relation avec différentes maisons horlogères, qui, toutes jusqu'à maintenant, ont répondu à ces requêtes avec la plus large générosité. Au surplus, de nombreux envois d'objets de culte, d'engins de sport, d'articles de toilette, de lunettes, de fournitures d'ateliers, ont pu être effectués par le Service des secours individuels.

Par ces quelques renseignements, dont nous résumons ici l'essentiel, l'on se rend compte que la désignation « secours

Transports maritimes

individuels » implique une grande diversité dans l'ordre matériel, et même dans l'ordre moral, car le Service des secours individuels procure des « marraines de guerre » aux prisonniers de guerre, privés de tout soutien familial, qui en font la demande, à condition que l'expression de ce désir ait l'appui de l'homme de confiance du camp qui les abrite.

Du 1^{er} janvier 1942 au 8 juin 1943, 841 colis, aux contenus les plus divers, ont été expédiés de Suisse à des Croix-Rouges nationales pour être distribués à des prisonniers de guerre ou à des internés civils.

Au total, le Service des secours individuels a transmis par son bureau de transit, du 1^{er} janvier 1942 au 1^{er} juin 1943, 12.424 colis en de nombreux pays européens (Allemagne, Italie, France, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Norvège, Danemark, Espagne, Hongrie, Finlande, etc.) et non-européens (Etats-Unis d'Amérique, Canada, Mexique, Amérique du Sud, Egypte, Afrique du Nord, Afrique du Sud, Congo belge, Inde britannique, Australie etc.).

Service des transports maritimes du Comité international de la Croix-Rouge

1. Ligne Lisbonne-Marseille.

Pendant le mois de juillet, le trafic sur la ligne Lisbonne-Marseille a été encore en augmentation sur le mois précédent.

Quatorze voyages ont été effectués au départ de Lisbonne avec une cargaison d'environ 14.500 tonnes de secours, ce qui porte à 129.903 tonnes métriques le poids total des marchandises transportées, et à 190 le nombre de voyages effectués sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge.
Mouvement des navires entre Lisbonne et Marseille en juillet 1943.

Navires	Départ de Lisbonne	Navires	Départ de Marseille
Nuria . . .	4 ^e voyage 1 ^{er} juillet	Ambriz . . .	2 juillet
Ze Manel . .	29 ^e » 3 »	Lobito . . .	7 »
Padua . . .	15 ^e » 6 »	Embla . . .	9 »
Villareal . .	2 ^e » 8 »	Tagus . . .	11 »